

# Collecte des déchets végétaux 2023

DES BENNES SERONT À VOTRE DISPOSITION  
DU VENDREDI AU LUNDI MATIN  
AUX DATES ET EMPLACEMENTS SUIVANTS :

**Jetons moins  
Trions mieux**  
Chaque geste compte



**NEUFCHÉF**

## RUE NOTRE DAME DES NEIGES

Du 14 au 17 avril  
Du 19 au 22 mai  
Du 9 au 12 juin  
Du 30 juin au 3 juillet  
Du 28 au 31 juillet  
Du 25 au 28 août  
Du 29 septembre au 2 octobre

## RUE DU MOLITOR RUE DE LA POMPE - DISTILLERIE

Du 24 au 27 mars  
Du 5 au 8 mai  
Du 26 au 29 mai  
Du 7 au 10 juillet  
Du 11 au 15 août  
Du 8 au 11 septembre  
Du 6 au 9 octobre\*  
Du 3 au 6 novembre

\*En raison de la fête foraine, les 2 bennes prévues rue de la Pompe seront installées rue Notre Dame des Neiges.



**ATTENTION** : les bennes doivent contenir **UNIQUEMENT** des déchets végétaux (tontes de pelouse, tailles de haie, branchages dont le diamètre ne doit pas excéder 25cm, feuilles mortes, déchets du jardin tels que fruits et légumes).



**Les déchets végétaux doivent être déposés en vrac dans la benne.  
PAS DE SACS EN PLASTIQUE.**

Les plans et dates d'installation des bennes sont également disponibles sur le site Internet :

[www.agglo-valdefensch.fr](http://www.agglo-valdefensch.fr)

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter le **N°Vert 0 800 33 67 24**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

# Les déchèteries communautaires

**DÉCHÈTERIE DE ALGRANGE (ZAC de la Paix)**  
**DÉCHÈTERIE DE FLORANGE (ZAC Ste Agathe)**  
**DÉCHÈTERIE DE HAYANGE (ZAC St Jacques)**

**Hiver (du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars) :**

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h  
Le samedi de 8h à 17h

**Été (du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre) :**

Du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 18h  
Le samedi de 9h à 18h

**DÉCHÈTERIES FERMÉES LES DIMANCHES ET LES JOURS FÉRIÉS**

## COMMENT ACCÈDER AUX DÉCHÈTERIES ?

- + Carte d'accès gratuite et obligatoire pour les particuliers du territoire.
- + Attestation spéciale de vidage gratuite et obligatoire, si vous avez plus de 2m<sup>3</sup> de déchets à déposer en 1 seule fois ou que vous utilisez un véhicule floqué. Cette attestation est à demander au moins 24h avant le passage en déchèterie.

Vous pouvez demander une carte de déchèterie ou une attestation spéciale de vidage sur le site internet de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch ou dans les locaux de la Communauté d'Agglomération, munis des justificatifs nécessaires.

Plus d'informations : [www.agglo-valdefensch.fr](http://www.agglo-valdefensch.fr).



# Équipez-vous d'un composteur !

La Communauté d'Agglomération du Val de Fensch met en vente des composteurs en plastique à tarif réduit, avec tous les outils vous permettant de réussir facilement votre compost !

## POURQUOI COMPOSTER ?

- + Moins de déplacement en déchèterie ou aux bennes.
- + Réduire de 30% le poids de votre poubelle, en compostant aussi vos déchets de cuisine.
- + Éviter l'achat d'engrais, en fabriquant son propre amendement.
- + Participer à la protection de l'environnement.

## COMPOSTEUR COMPOSTYS C1 300L\*

20€

+ d'infos sur [www.agglo-valdefensch.fr](http://www.agglo-valdefensch.fr)



\* Dans la limite des stocks disponibles.



## BON DE COMMANDE ET PAIEMENT à retourner ou à déposer à l'adresse ci-dessous

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Mail : .....

Modèle Compostys C1 d'une capacité de 300L, au prix de 20 euros

**Paiement :** Chèque à joindre à l'ordre de la Trésorerie publique de Hayange

Une fois la commande enregistrée, livraison gratuite à votre domicile dans un délai de 1 à 2 semaines.

Pour l'achat d'un composteur, vous pouvez bénéficier d'un complément d'informations, notamment des astuces pour un compostage facile et réussi !

Je souhaite recevoir des informations complémentaires :  oui  non

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à informer le public d'actions de sensibilisation à l'environnement et à la livraison de votre matériel. Les destinataires et les responsables du traitement des données sont le président et le service environnement de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch. La réglementation européenne en matière de protection des données personnelles (règlement «RGPD»), actuellement en vigueur dans toute l'Union Européenne, vise à mieux protéger les données privées des citoyens et éviter leur utilisation à des fins commerciales non désirées. Les données recueillies dans ce questionnaire ne sont en aucun cas utilisées à des fins commerciales et vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement et de retrait de votre consentement en contactant la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch à l'adresse : [communication@agglo-valdefensch.fr](mailto:communication@agglo-valdefensch.fr)